www.arras.fr

CommerceActu

La lettre d'information de la ville aux commerçants arrageois | N°10 - Hiver 2015

Edito

Frédéric LETURQUE
Maire

Une ville tranquille et sûre

J'ai le plaisir de vous adresser ce 10e numéro de la lettre d'information de la ville à ses commerçants. Cette lettre nous permet de vous informer des actualités, des évènements et des projets qui vous concernent. Grâce à Commerce Actu, nous continuons le travail entrepris par l'équipe municipale depuis plusieurs années afin de favoriser un véritable partenariat gagnant-gagnant entre la ville et ses commerçants.

Le contexte actuel nous a amenés à tous vous réunir le 24 novembre dernier pour échanger ensemble sur les dispositions supplémentaires à prendre afin d'assurer la sécurité de tous. Avec Nadine Giraudon, adjointe en charge du commerce, du tourisme et de l'artisanat, nous vous remercions pour votre participation et votre implication.

Pour ceux qui n'ont pas pu être présents, je vous rappelle les actions complémentaires aux dispositifs habituels, mises en place pour les prochaines semaines :

- Activation du plan anti Hold Up.
- Renforcement des unités de police nationale et mobilisation des effectifs de la police municipale.
- Sécurisation des parkings souterrains.
- Vidéo protection active renforcée sur les axes commerçants.

En cas de doute, n'hésitez pas à appeler le 17 ou le 03 21 23 70 70 (police municipale).

Tous les rendez-vous programmés sont maintenus. Et si les événements de novembre ont parfois pu inciter au repli sur soi, nous vous invitons aujourd'hui à sortir de chez vous pour partager ce que nous avons de plus cher : l'amour de la vie, de notre famille, de nos amis, de notre patrimoine, de notre culture.

Soyons fiers d'être Français, soyons fiers d'être Arrageois, profitons de tout ce que la vie et la ville ont à nous offrir.

Joyeuses fêtes de fin d'année à tous !

A vos agendas !

CENTRE-VILLE ET QUARTIERS

- Jusqu'au 30 décembre 2015 : **Ville de Noël.**

CENTRE-VILLE

- 15 janvier 2016, 15 h et 20 h 30, Casino d'Arras : **Roland Magdane.**
- Du 16 janvier au 6 février 2016, Médiathèque de l'Abbaye Saint-Vaast : **Images Nomades** - Exposition photographique.
- 19 janvier2016, 20 h, médiathèque de l'Abbaye Saint-Vaast : **Allons voir si la chanson.**
- Du 18 janvier au 5 février 2016, musée des Beaux-Arts et L'Etre lieu : **Sous influences** - Exposition autour de l'artiste peintre nordiste Pierre-Yves Bohm.
- 20 janvier 2016, 20 h, Casino d'Arras : **Casse-Noisette**.
- 21 janvier 2016, 2 h, Casino d'Arras : **La Traviata.**
- 22 janvier 2016, 18 h 30, Cave du Casino : **L'art de préluder** - *Par le Conservatoire à rayonnement départemental d'Arras.*
- 28 janvier 2016, 20 h 30, Casino d'Arras : **D'Jal.**
- Jusqu'au 20 mars 2016, musée des Baux-Arts : « **Le château de Versailles en 100 chefs d'œuvre ».**
- Du 2 au 5 février 2016, Théâtre : **100% Marlene Monteiro Freitas.**
- 20 et 21 février 2016, Hôtel de Ville : **Atrebatia, Escales imaginaires.**

Casse-Noisette

La Traviata

OUEST

- 16 janvier 2016, 20h30, Pharos : **Epinards et porte-jarretelles 2.**
- 22 janvier 2016, 19h, Pharos : **Vivlio.**

SUD

- 18 décembre, 19h30, Bibliothèque-Ludothèque Ronville : **Soirée pyjama.**

Epinards et porte-jarretelles 2

Et encore plus d'événements dans l'agenda culturel et sur arras.fr

Une commission des Marchés de plein Air

La ville a souhaité adhérer à la Charte de Développement des Marchés de France en partenariat avec la Fédération Nationale des Marchés de France.
Cette charte est un engagement pour pérenniser et développer les marchés de détail.
A cet effet, la ville a mis en place une Commission spécifique.
Les commerçants viennent d'être désignés ainsi que leur suppléant.

Les titulaires sont :
- Yves-Marie LUSSON
- Virginie FABRE
- Jean-Pierre LIGNEREUX
- Dany PAPIN.

Au côté des élus :
- Nadine GIRAUDON
- Sylviane DERVILLERS
- Pascal LEFEBVRE
- Hélène FLAUTRE

Lors de la première réunion, il a été acté une reconfiguration du Marché du mercredi Place des Héros visant à le densifier et à renforcer sa fonctionnalité et son attractivité.

Les sacs plastiques à usage unique en caisse interdits à partir de 2016

A partir du 1er janvier 2016 et selon l'article 75 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qu'ils soient gratuits ou payants les commerçants ne pourront plus remettre à leurs clients des sacs de caisse en plastique à usage unique.

Seuls les sacs plastiques réutilisables ou les sacs constitués d'une autre matière que le plastique (papier, tissu…) pourront être distribués pour emballer les marchandises dans les points de vente.

A partir du 1er janvier 2017, l'interdiction est étendue :

- Aux sacs en matière plastique à usage unique destinés à l'emballage des marchandises au point de vente autres que les sacs de caisse (hors sacs compostables en compostage domestique et constitués de matière biosourcées, c'est-à-dire à base de matière végétale) ;
- Aux emballages plastiques non biodégradables et non compostables en compostage domestique, pour l'envoi de la presse et de la publicité (mise sous blister).

Par ailleurs, sont dorénavant interdites la production, la distribution, la vente, la mise à disposition et l'utilisation d'emballages ou de sacs fabriqués à partir de plastique oxo-fragmentable, matière dégradable, mais ni assimilable par les micro-organismes, ni compostable.

En 2020, ce sera au tour de la vaisselle jetable en plastique (gobelets, verres et assiettes jetables) d'être interdits, à l'exception de ceux compostables en compostage domestique et constitués de matières biosourcées (art-73).

Cette interdiction répond à un enjeu économique puisque la diminution des importations des sacs plastiques consommés en France qui s'élèvent à 80% (90% en ce qui concerne les sacs « fruits et légumes ») permettra l'accroissement des opportunités d'emplois en favorisant le développement des industries fabriquant des sacs biodégradables en France.

Pour en savoir plus : Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Bienvenue aux nouveaux commerçants !

- Les raymondes : rue Désiré Delansorne
- Bella Giulia : rue Saint-Aubert
- La Fringale : rue Saint-Aubert
- Tâches d'Encres : rue Saint-Aubert
- Euro Coiffure : rue Méaulens
- Friterie JP : rue d'Amiens
- La Petite Bohème : rue des Balances

Un nouveau site Internet pour la Ville !

Le site Internet www.arras.fr a fait peau neuve. Retrouvez désormais toutes les informations concernant la Ville d'Arras sur un site plus moderne, plus intuitif, plus mobile.

Entièrement repensé pour faciliter la vie de l'usager, arras.fr s'adapte désormais au support (ordinateur, tablette, mobile) et propose aussi :

- Une fonction recherche ;
- Une entrée par quartier ;
- Une géolocalisation des événements ;
- Un lien direct vers les réseaux sociaux.

Découvrez vite cette nouvelle version sur **www.arras.fr**.

Votre accueil en Mairie

Depuis novembre, un guichet a été mis en place pour accueillir toutes vos demandes et faciliter vos démarches auprès de la ville :

- Urbanisme
- Commerce
- Domaine public

3e niveau de la Mairie Place Guy Mollet - Tél. 03 21 50 50 20